



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 45694

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'utilisation de tests de QI sur des élèves handicapés en vue de leur orientation future. Il semblerait, en effet, que dans certains départements, l'intégration scolaire des enfants handicapés soit conditionnée au calcul du quotient intellectuel, qui, au vu du résultat, peut signifier une orientation inadaptée à la situation de l'enfant handicapé. Nombre de psychologues cliniciens s'interrogent sur l'utilité de ce test auprès de jeunes handicapés en termes d'adaptabilité et de disponibilité de l'enfant. Il le remercie de bien vouloir lui donner son sentiment sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45694

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6200